

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente d'Aiguines à 13 h 45 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation Plénière.

FORMATION PLENIERE		
Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
85	32 + 14	46
Total des voix : 115		

Etaient présents :

21 représentants du collège des communes, ayant approuvé la Charte (2 voix chacun) :

Jean-Pierre BAGARRRE (Aiguines) ; Christian GAUDEMARD (Allemagne-en-Provence) ; Jean-Marie PAUTRAT (Allons) ; Antoine FAURE (Aups) ; Liliane MONTALAND (Bargème) ; Sabine LIONS (Bauduen) ; Philippe MARANGES (Castellane) ; Yves CAMOIN (Comps-sur-Artuby) ; Gilles LOMBARD (Ginasservis) ; Annick BATTESTI (La Bastide) ; Christine NEURY (La Palud sur Verdon) ; Jean-Paul ROUX (Le Bourguet) ; Claude GUERIN (Peyroules) ; Jacques ESPITALIER (Quinson) ; Claude ARNAUD (Riez) ; André LAUGIER-BAIN-RAVEL (St André les Alpes) ; Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) ; Nicolas STAMPFLI (St Laurent du Verdon) ; Laurence DEPIEDS (St Martin de Brômes) ; Nicole MOULIN (Ste Croix du Verdon) ; Bernard CLAP (Trigance).

Date de convocation :
14/03/2025

3 représentants du collège des communes, ayant adhéré uniquement à l'objet SAGE (1 voix chacun) : Caroline CAPE (Andon) ; Jacques AVANIAN (Artignosc sur Verdon) ; Claude CHAILAN (Lambruisse).

Délibération n°  
**25\_03\_CS3\_04**

1 représentante des villes portes (1 voix) : Martine ZERBONE (Draguignan).

1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (18 voix) : Georges BOTELLA.

1 représentante des départements (8 voix) : Marion MAGNAN (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence).

5 représentants des établissements de coopération intercommunale (1 voix chacun) : Claude MARIN (Dracénie Provence Verdon Agglomération) ; Gilles MEGIS (Durance Luberon Verdon agglomération) ; Michèle BIZOT-GASTALDI et Jean MAZZOLI (Communauté de communes Alpes Provence Verdon) ; Jean FLORIMOND (Communauté de communes du Pays de Fayence).

Etaient représentés :

7 représentants ont donné pouvoir (2 voix chacun) : Patrick ROY (Roumoules) à Nicole MOULIN ; Magali STURMA CHAUVEAU (Rougion) à Christine NEURY ; Raymonde CARLETTI (La Martre) à Jean-Paul ROUX ; Amélie ROUVIER (Brenon) à Bernard CLAP ; Annick GAUTIER (Saint-Jurs) à Annick BATTESTI ; Daniel BRANCHAT (Vinon sur Verdon) à Jacques ESPITALIER ; Bernard MAGNAN (Valensole) à Antoine FAURE.

6 représentants ont donné pouvoir (1 voix chacun) : Cyrille GIRIEUD (Colmars les Alpes) à Caroline CAPE ; Patrick VINCENTELLI (Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; Nicolas GARNIER (Vérignon) à Jean-Pierre BAGARRE ; Sophie VIAL (Villars-Colmars) à Liliane MONTALAND ; Jean-Marc MICHEL (Allos) à Jean-Marie PAUTRAT ; Carole TOUSSAINT (Provence Alpes agglomération) à Jean MAZZOLI.

1 représentant a donné pouvoir (18 voix) : Marjorie VIORD (Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur) à Georges BOTELLA.

**REGIE A SIMPLE AUTONOMIE FINANCIERE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES SITES NATURELS FREQUENTES DU VERDON**

**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 12 des statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon ;

Sur proposition du conseil d'exploitation de la Régie réuni le 11 mars 2025, le Président présente aux membres du comité syndical la teneur du budget primitif 2025 du budget à simple autonomie financière de la Régie d'aménagement et gestion des sites naturels fréquentés du Verdon, qui, après examen est soumis au vote, chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement, sur la base des montants suivants :

.. / ...

99\_DE-004-250401072-20250327-DEL25\_03\_CS

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du budget 2025	306 235.00	208 537.49
Résultat de fonctionnement reporté		97 697.51
<b>Total section de fonctionnement</b>	<b>306 235.00</b>	<b>306 235.00</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du budget 2025	296 045.00	143 621.67
Restes à réaliser de l'exercice précédent	21 332.00	12 191.87
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		161 563.46
<b>Total section d'investissement</b>	<b>317 377.00</b>	<b>317 377.00</b>

BUDGET TOTAL	623 612.00	623 612.00

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Comité Syndical :

- Approuvent le budget primitif 2025 de la régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés du Verdon par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement et tel joint à la présente délibération ;
- Décident de prendre en charge en section d'investissement les dépenses inférieures à 1 000 €.
- Décident de reverser au budget principal du PNR Verdon 2025 la somme forfaitaire de 5000 € correspondant à une participation aux charges de structure au titre de l'exercice 2025 ;
- Décident de rembourser au budget principal du PNR Verdon, en fin d'exercice 2025, les charges de personnel relatives à la Régie et qui auront été payées sur le budget principal du Parc et pour un montant maximum de 55 560,00 € ;
- Adoptent les projets d'actions de la section de fonctionnement et les opérations d'investissement ;
- Autorisent le Président à signer tout document ou convention pour mener à bien les opérations de fonctionnement et d'investissement dans la limite des crédits budgétaires inscrits aux chapitres du budget primitif 2025.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Suivent les signatures

Pour extrait conforme

Le Président :

Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire  
Après transmission en Préfecture  
Le  
et publication ou notification du

DEL25\_03\_CS3\_04

